



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 22 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES
SÉANCE du 29 MARS 2022
2022/10**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques BONNOT, M. Frédéric BOUQUET, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, M. Paul DURAND, Mme Marie-Claude FILET, Mme Elisabeth GARREAU, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Lucienne MATHEY, Mme Fabienne MERLE, M. Christian PACCOUD, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, M. BOUQUET Frédéric

Excusé(e)s : Mme Irène PALLOT

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 du budget principal ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1^o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2^o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3^o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

· **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, pour le budget principal par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY